



AIR CANADA

[Communiqués](#)

Air Canada et Jazz conviennent de modifier les conditions générales de leur contrat d'achat de capacité (CAC); Les modifications apportées au CAC permettent à Air Canada de bénéficier d'une réduction des tarifs liés à l'achat de capacité et

MONTREAL, le 28 juill. /CNW Telbec/ - Air Canada a conclu un protocole d'entente (PE) avec Jazz Air SEC (Jazz) en vue de modifier les conditions générales du contrat d'achat de capacité (CAC) liant les deux sociétés, lequel entrera en vigueur le 1er août 2009. Les modifications apportées au CAC sont assujetties à l'obtention par Air Canada d'un financement additionnel d'au moins 600 M\$ et au respect de certaines autres conditions.

"La participation de fournisseurs et partenaires commerciaux importants tels que Jazz est essentielle à la réussite de l'important programme de réduction des coûts que la Société doit mettre en oeuvre pour assurer sa rentabilité de façon durable, a affirmé Calin Rovinescu, président et chef de la direction d'Air Canada. Les modifications apportées au CAC nous permettront de bénéficier de coûts d'achat de capacité réduits qui seront davantage adaptés aux réalités du marché, ainsi que d'une plus grande souplesse dans le déploiement de notre parc aérien. Cette entente mutuellement satisfaisante avec Jazz est une étape importante de la restructuration de notre entreprise en vue de tenir compte de la nouvelle situation en matière de rentrées et de rendement."

Principales caractéristiques du contrat révisé :- Réduction du taux de majoration payé à Jazz, qui passe de 16,7 % à 12,5 %, pour les 375 000 premières heures de vol programmées, ainsi que réduction à 5 % du taux pour les heures programmées au-delà de 375 000;
- Réduction de l'engagement d'Air Canada à l'égard du nombre minimal d'appareils exploités par Jazz, qui passe de 133 à 125;
- Prolongation de cinq ans de la durée du contrat (du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020), au cours de laquelle les tarifs feront l'objet d'une analyse comparative;
- Un engagement à l'égard d'une collaboration mutuelle pour la mise en oeuvre de la stratégie de renouvellement des avions à turbopropulseurs de Jazz pendant toute la durée du contrat. Par conséquent, les modifications devraient permettre à Air Canada de bénéficier de coûts d'achat de capacité considérablement réduits pour l'alimentation du réseau de Jazz pendant toute la durée du contrat, tel qu'il est prolongé.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications d'Air Canada au public peuvent contenir des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. Comme, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions ou projections ne sont donc pas entièrement assurées en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes ou de l'incertitude qui caractérise le secteur. À terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les taux de change et d'intérêt, les relations du travail, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans les documents financiers publics d'Air Canada consultables au www.sedar.com. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué représentent les attentes d'Air Canada, en date de celui-ci, et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation des valeurs mobilières applicable.

%SEDAR: 00001324EF c9297

Pour plus de renseignements:

Renseignements: Isabelle Arthur (Montréal), (514) 422-5788; Peter Fitzpatrick (Toronto), (416) 263-5576; Angela Mah (Vancouver), (604) 270-5741; aircanada.com

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

